

## Services municipaux

Municipalité	Bureau municipal	Tél.: 418 497-3394 Télec.: 418 497-1187
Maire	Napoléon Lévesque	
Conseillers	Rémi Ouellet, Gilles Couture, Michel Sawyer, Claude Boucher, Guy St-Pierre, Mélanie Leblond.	
Directrice générale	Sylvie Samson	
Inspecteur en bâtiments et en environnement et inspecteur agraire	Bruno Beaulieu	Tél.: 418 497-1240
Directeur des travaux publics	Denis Santerre	Tél.: 418 497-2897
Bibliothèque La Source	Rita Beaulieu	Tél.: 418 497-1187
Service des Loisirs	Josée Ouellet	Tél.: 418 497-2223
Agente de développement	Marie-Hélène Caron	Tél.: 418 497-3394
Camping municipal	Bernard Goulet	Tél.: 418 497-1220
Service incendie	Normand Soucy, chef	Tél.: 418 497-3535
Évaluation - MRC de Rivière-du-Loup	Julie Avoine	Tél.: 418 867-2485
Policiers ressources	Luc Gaudreau et Jean-Nicolas Tardif	Tél.: 418 862-9191
<b>Urgence</b>		<b>Tél.: 9-1-1</b>

### Horaire du bureau municipal

#### Du lundi au mercredi

De 8 h 30 à 12h et de 13h à 15 h

#### Jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

#### Vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h

Voici l'horaire de Bruno Beaulieu, inspecteur en bâtiments et en environnement qui sera en vigueur jusqu'à la fin du mois de novembre 2011



Lundi: 15 h 30 - 17 h

Mardi: 13 h - 17 h

Mercredi: 9 h - 12 h

Jeudi: 9 h - 12 h

Vendredi: 9 h - 12 h

#### IMPORTANT

Une erreur s'est glissée dans la publicité de **Cabano Marine Sport**, l'adresse internet devait se lire comme suit : [www.cabanomarine.com](http://www.cabanomarine.com)

Nous sommes désolés de cette erreur et on vous remercie de votre compréhension.

#### Congés Fériés

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 10 Octobre 2011** en raison de l'Action de Grâce.

De plus, le bureau municipal sera fermé le **jeudi 10 novembre 2011** à compter de 15h et le **vendredi 11 novembre 2011** pour le jour du souvenir.



*Bon congé à toutes et à tous!*



### **DIRECTION DU JOURNAL**

*Sylvie Samson*

### **MISE EN PAGE ET PUBLICITÉ**

*Renée-Claude Leblond*

La date de tombée pour la réception des communiqués est fixée au **7 Novembre 2011**. Ceux-ci doivent être acheminés au bureau municipal. **Aucun** article ne sera accepté après cette date.

# S o m m a i r e


- 3 - Notes municipales
- 4- Calendrier enlèvement des ordures et des matières récupérables
- 5- Mot du maire, Comité d'embellissement, Méga party de Noël, Inscription patinage artistique
- 6 - ACEF du Grand-Portage, Bibliothèque, Écocentres
- 7- Gagnant du Pal, Coopérative de solidarité santé, Activités loisirs
- 8- Avis public
- 9- Bravo bénévoles, Conférences sur les allergies et les intolérances
- 10-Nouvelle des services des loisirs, Message des riverains du Lac de la Grande-Fourche
- 11- Avis public
- 12- La fenêtre Rurale
- 13- Avis public, Article Cercle des Fermières
- 14- Petites annonces

**Collecte des matières résiduelles et des matières récupérables**

Depuis le 12 septembre 2011, la collecte des matières résiduelles se fait en alternance, aux deux semaines et le territoire est divisé en deux secteurs. Voici la description des deux secteurs.


**SECTEUR 1**

Chemin Taché Ouest;  
Chemin Taché Est;  
3e Rang du Sud-du-Lac;  
Lac de la Grande-Fourche;  
Lac Saint-Hubert;  
Lac St-François;  
Ancienne route 2.



**SECTEUR 2**

Rues du village, soient rue Bérubé, du Collège, du Domaine-Lavoie, Dumont, Gagné, Industrielle, Mailloux, Massé, Perreault, St-Jean-Baptiste, du Saint-Rosaire, Simard, de la Source, Principale Nord, Principale Sud;  
Rang 1 Est et Ouest;  
Rang 4 Est et Ouest;  
Rang 5 Ouest (Rivière Petite-Fourche);  
5e et 6e Rang;  
Route 291 Sud;  
Route St-Pierre.



La collecte des matières résiduelles se fait à **toutes les semaines, soit à tous les lundis** pour les commerces suivants:  
2, Chemin Taché Ouest (Marchand Général) et 6, Chemin Taché Est (Alimentation familiale)


Pour la collecte des matières récupérables, elle se fait à toutes les deux semaines le jeudi, comme auparavant, pour tous les secteurs, soient le **numéro 1 et le numéro 2**.

# Calendrier des collectes 2011

OCTOBRE 2011						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23/30	 	25	26	27	28	29

NOVEMBRE 2011						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30			

2 = 24 octobre  
1 = 31 octobre

DÉCEMBRE 2011						
D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

## Mot du maire

Bonjour à vous tous,

Déjà l'automne se pointe avec toutes ses belles couleurs et la saison estivale est donc terminée.

La construction de l'usine de filtration se poursuit et les tests de rodage vont bientôt débiter, l'usine devrait être en fonction au plus tard à la fin du mois de novembre 2011. Enfin, c'est pour bientôt.

Beaucoup de travaux ont été réalisés sur différents chemins municipaux durant la période estivale et automnale, tels que ponceaux, fossés, asphalte, gravier, etc.

La construction d'un nouveau chemin au Lac St-François avance bien, la fin des travaux est prévu pour la fin de l'automne 2011. Cela va permettre la construction de vingt-deux (22) chalets ou résidences.

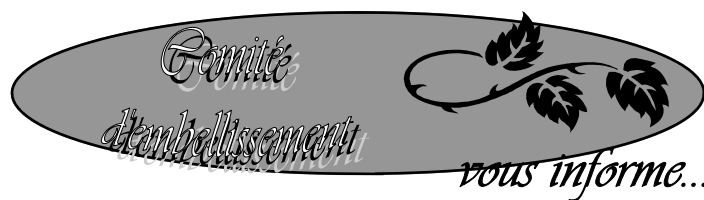
Le développement de la rue Bérubé va bientôt commencer, pour l'instant, l'arpentage du chemin est prévu pour le mois d'octobre 2011.

La Sureté du Québec a réalisé suite à notre demande, une étude sur la vitesse sur le chemin Taché Ouest. Le résultat de l'étude est que 85% des utilisateurs ne respectent pas la limite dans la zone de 50 Km. Soyez prudent, la route nous réserve parfois de mauvaises surprises \$\$\$.

La rentrée des classes est déjà une chose réalisée, S.V.P., respecter les arrêts et les limites de vitesse.

Je vous souhaite une belle automne à tous.

Bien à vous  
Napoléon Lévesque, maire

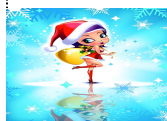


### Gagnants et gagnantes au concours Village Fleuri 2011

Catégorie Chalets : Claudine Ouellet et Marion April  
 Catégorie Village : Brigitte Soucy  
 Catégorie Rangs : Charlyne Morin et Ghislain Beaulieu  
 Nouvel aménagement : Simone Lainey et Tony Malenfant  
 Nadine Thériault et Vincent Lagacé  
 Coup de cœur : Presbytère (Béatrix Morin)

Félicitations à tous les gagnants !  
 Merci également à tous d'embellir notre municipalité.

Votre comité d'embellissement.




### **MÉGA PARTY DE NOËL 11<sup>E</sup> ÉDITION**

Un bref message pour vous avisez de réserver à votre agenda la date du 4 décembre 2011 à 18h pour le méga party des entreprises. Ce méga party se tiendra au gymnase de l'école des Vieux Moulins de Saint-Hubert. Cette fête s'adresse à tous les travailleurs autonomes, petites entreprises, etc.

Toute la population est invitée à nous rejoindre vers 21h30 pour la soirée dansante. D'autres informations suivront dans les semaines à venir.

Nima Malenfant et Linda Malenfant  
 Organisatrice





### **INSCRIPTION - PATINAGE ARTISTIQUE**

Viens t'amuser tout en perfectionnant ton patin !  
 Inscription : Le Mercredi 12 Octobre 2011  
 de 19h à 20 h30

**À qui s'adressent les cours ?**


- \*À ceux qui débutent en patin et qui veulent éventuellement jouer au hockey.
- \*Aux jeunes qui veulent obtenir leurs écussons et améliorer leurs techniques de patinage.
- \*À ceux qui veulent faire de la compétition.
- \*Aux jeunes qui désirent faire du patinage théâtral ainsi que de la danse

**Âge requis :**

- || L'âge minimum requis est de 2 ans et plus.
- || Les groupes sont en fonction de votre âge et de votre habileté.
- || Les patins de patinage artistique ne sont pas obligatoires.
- || Les patins de hockey sont autorisés.

|| Note : N'oubliez pas de venir vous inscrire le **MERCREDI 12 OCTOBRE 2011** au Centre des loisirs de Saint-Hubert. S'il vous est impossible de vous y présenter, communiquez avec une des personnes suivantes :

- || Chantal Ouellet: 497-2130 Caroline Plourde: 497-2032
- || Marie-Claude April : 497-2081





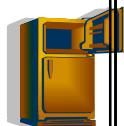
L'ACEF du Grand-Portage a été mandata-tée pour livrer le **programme de remplacement des réfrigérateurs énergivores auprès des ménages à faible revenu** d'Hydro-Québec sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent. Par ce programme, un ménage à faible revenu peut faire remplacer son réfrigérateur de plus de 15 ans, fonctionnel et branché et mesurant entre 10 et 25 pieds cube par un appareil Energy Star neuf moyennant un coût minime. Le prix de 75\$ pour un 14,8 pi<sup>3</sup>, 95\$ pour un 16,5 pi<sup>3</sup> et 120\$ pour un 18,2 pi<sup>3</sup>.

Pour être admissible, la personne participante doit se qualifier comme faisant partie d'un ménage à faible revenu. De plus, elle doit être titulaire de son compte d'électricité (sauf HLM, coop et OBNL) et ne pas avoir de montant impayé à son compte à moins qu'une entente de paiement ait été conclue avec Hydro-Québec. D'autres conditions s'appliquent. Le programme se termine le 31 décembre 2011 au Bas-Saint-Laurent.

Pour démontrer son admissibilité, la personne doit présenter son dernier avis de cotisation fédéral ou son carnet de réclamation de la sécurité du revenu et sa dernière facture d'Hydro-Québec (sauf HLM, coop et OBNL). Les seuils de revenu maximal du ménage pour être admissible sont illustrés par le tableau ci-joint :

Nombre de personnes	Revenu après impôt (\$)
1	18 421
2	22 420
3	27 918
4	34 829
5	39 660
6	43 984
7 ou plus	48 308

L'ACEF du Grand-Portage invite les citoyens du territoire intéressés par ce programme à téléphoner pour en savoir davantage : (KRTB) : **418 867-8545**, ou ailleurs au Bas-Saint-Laurent, au **1 866 762-0269**.



Un endroit où on aime revenir

Bienvenue à toutes et à tous

- \* Gagnante du club de lecture d'été : Vicky Rioux
- \* Gagnantes des lecteurs du mois : Jennifer Malenfant (enfant) Suzanne Plourde (adulte)
- \* Le lundi, 10 octobre, la bibliothèque sera fermée : Action de Grâce
- \* Changement de livres mardi le 11 octobre
- \* Exposition : Artisanat 2 à partir du 25 novembre
- \* Boîte d'animation : Lilas - La Tendresse ( du 11 octobre au 25 novembre)
- \* Si vous voulez vous joindre à l'équipe de bénévoles pour travailler à la bibliothèque, vous êtes les bienvenus. Contacter madame Rita Beaulieu au 418-497-2687



**Pensée**  
L'amitié vraie est celle que l'on cultive jour après jour comme les fleurs



Heures d'ouverture  
Lundi de 14 h 30 à 16 h  
Mercredi de 19 h à 20 h 30  
Vendredi de 19 h à 20 h

Un bel automne et bonne lecture !



**Du changement dans les éco-centres!**

**Les Éco-centres ne sont pas des dépotoirs, seules les matières récupérables y sont acceptées. Veuillez noter qu'à partir du 18 juillet 2011 des frais sont exigés pour les déchets dans les éco-centres de la MRC de Rivière-du-Loup.**

DÉCHETS	OU \$
<b>Les matières suivantes sont considérées comme des déchets :</b>	
Tapis, boyau, toile (piscine, abri, etc.)	
Laine minérale, styromousse et autres isolants	
Caoutchouc et caoutchouc mousse	
Plastique rigide, revêtement de vinyle, préart, PVC	
Terre contaminée, souche	
Autres (demander au contrôleur)	
Volume équivalent à un bac roulant	5\$
Remorque domestique	15\$
Encombrants (matelas, futon, mobilier non réutilisable ni récupérable ...)	5\$

ACCEPTÉ sans frais
Bois, métaux, textile, carton
Gyproc, bardeau d'asphalte et de masonite
Verre plat, porcelaine (bains, toilettes, lavabos)
Télévisions, ordinateurs, appareils électriques
Feuilles mortes, gazon coupé, branches
Asphalte, brique, ciment (en petite quantité)
Pneus sans jante (maximum 48,5 po.)
Portes, fenêtres, escaliers, clôtures
Électroménagers
Produits domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, pesticides, fluorescents, piles ...)
Mobilier réutilisable
Mobilier en bois ou métal non réutilisable
Articles divers récupérables
Autres (demander au contrôleur)

**Rappelons**  
**Qu'il n'y a pas de frais au lieu d'enfouissement pour les résidents de la MRC.**  
**Que les éco-centres sont réservés aux résidents de la MRC de Rivière-du-Loup**  
**Que les industries, commerces et institutions ne sont pas acceptés**

**Pour information, contactez Co-éco au 1 888-856-5552 poste 0 ou consultez le site internet [www.co-eco.org](http://www.co-eco.org).**



Les Gagnants du mois de Mai  
Juin  
Juillet  
Août  
2011

Certificat cadeau de 25 \$ chez

**Alimentation Familiale**

Gilberte Côté

Certificat cadeau De 25 \$ chez

**Coiffure 2000**

M. Fernand Malenfant

Certificat cadeau de 25 \$ chez

**Coiffure aux Mille idées**

Sylvia Pelletier

Certificat cadeau de 20 \$ chez

**Super Soir**

Jennifer Gagnon

Certificat cadeau de 25 \$ chez

**Bégonia**

Yolande Soucy

Certificat cadeau de 25 \$ chez

**Harmonie Corporelle**

Marcelle Bélanger

Sac de sport

**Industriel Alliance**

Marie-Paule Bélanger

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### **Badminton libre adulte**

Le mardi à 19h30 au gymnase de l'école des Vieux-Moulins, les adultes ainsi que les jeunes de plus de 15 ans sont conviés à des séances de badminton libre. Que vous soyez débutant, intermédiaire ou expert, une invitation tout spéciale vous est lancée. Les soirées se déroulent amicalement et vous permettent de pratiquer cette discipline en toute liberté.

Couts: 4\$/ soir ou tarif spécial pour une inscription saisonnière du 13 septembre au 13 décembre inclusivement. Pour information ou inscription communiquez avec les responsables:

Réjeanne Beaulieu au 418-497-1260

Renelle Beaulieu au 418-497-2203



## ACTIVITÉ FAMILIALE



4 ateliers de scrapbooking

Endroit : Centre des loisirs de Saint-Hubert

Heure: 19h00 à 20h30

Le lundi 17 et 24 octobre

2 ateliers de confection de cartes de vœux

Le lundi 7 et 14 novembre

2 ateliers de confection de mini-album accordéon

Couts pour les 4 ateliers par personne:

40 \$ / adulte (matériel fourni)

35 \$ / jeune 10 à 17 ans (matériel fourni)

Pour information ou inscription communiquez avec votre Service des loisirs:

Josée Ouellet au 418-497-2223

## ACTIVITÉ PARENT / BÉBÉ

### **Aérobic cardio tai-boxe**

Le mercredi à 19h30 au gymnase de l'école des Vieux-Moulins, les adultes ainsi que les jeunes de plus de 10 ans peuvent participer à des séances d'aérobic cardio tai-boxe. Cette activité développe l'endurance, les capacités cardio-respiratoires ainsi que la force et la souplesse musculaire. Notez qu'il est également possible de pratiquer cette discipline à Saint-Honoré le lundi et le jeudi à 19h30 au gymnase de l'école moyennant une inscription pour la session complète à Saint-Hubert.

Couts: 8\$ / cours ou 90\$ / une inscription pour la session complète de 12 cours donnant accès aux cours à Saint-Hubert et à Saint-Honoré.

Étudiants: 3\$ / cours

Pour information ou inscription communiquez avec votre Service des loisirs:

Josée Ouellet au 418-497-2223

### **Nouveaux services à la Coopérative de solidarité santé à Saint-Hubert**

C'est ce mercredi 24 août que la Coop de solidarité santé Saint-Hubert débutait le service de prélèvement sanguin. Les heures d'ouverture sont de 7h à 10h30 sur rendez-vous seulement. Un cout de 10,00 \$ est demandé aux membres de la Coop, et 20,00 \$ pour les non-membres. Ce service était très attendu dans la population.

La Coop compte maintenant une nouvelle recrue au sein de son équipe de travail. Il s'agit de madame Annie Jalbert, infirmière technicienne. En plus de faire les prélèvements sanguins en avant-midi, madame Jalbert est disponible à tous les mercredis (occasionnellement le jeudi), en après-midi, pour offrir un service gratuitement aux membres de la Coop. Lavement d'oreille, injection, pansement, ou tout simplement pour répondre aux questions, elle est disponible.

Pour plus d'information appelez à la Coop au 418-497-3903 ou visitez le site internet de la municipalité de Saint-Hubert pour y retrouver la page de la Coop Santé.



Madame Nathalie Dionne de Saint-Hubert. Première personne de l'histoire de la Coop de solidarité santé Saint-Hubert à recevoir le service de prélèvement sanguin. Aussi sur la photo Annie Jalbert, infirmière.

**Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup****AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité,  
**QUE : -**

**PROJET DE RÈGLEMENT****PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

*Lors de la réunion du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 3 octobre 2011, au 8, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et au remboursement des dépenses pour les élus municipaux a été adopté.*

*Ce projet de règlement a pour objet d'établir la rémunération de base et l'allocation des dépenses des élus ainsi que le remboursement de dépenses des membres du conseil.*

*Ce règlement contient la répartition de la rémunération des élus du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour l'année 2011 et qui s'établit comme suit :*

- a) Le projet de règlement propose une rémunération de base pour le maire de 5 066,52 \$ et celle de chaque conseiller de 1 688,84 \$, soit la même rémunération que celle déjà en vigueur;*
- b) Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération est versée lorsque le maire est absent de la Municipalité ou autrement incapable d'agir pour plus de trente (30) jours consécutifs. L'allocation est versée à compter de la trente et unième (31ième) journée d'absence ou d'incapacité d'agir jusqu'au retour du maire dans la Municipalité ou jusqu'au jour où prend fin sa période d'incapacité d'agir.*  
*Par contre, et seulement dans le cas où le maire aura donné sa démission, le maire suppléant aura droit, à compter de la date effective du remplacement du maire démissionnant par le maire suppléant et jusqu'à ce que le poste de maire soit comblé, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.*
- c) Le maire ou un membre du Conseil municipal agissant comme célébrant aura droit à une rémunération additionnelle de 75,00 \$ pour chaque célébration de mariage ou union civile.*
- d) En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.*
- e) Pour les années subséquentes, le projet de règlement propose une indexation correspondant à 2 %.*

*Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, lequel règlement abrogera le règlement numéro 334-03. Cette séance se tiendra à 20 heures au lieu ordinaire des séances du Conseil, situé au 8, rue du Saint-Rosaire.*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 10, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup aux heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze.



## **REMERCIEMENTS À VOUS DEUX... BÉNÉVOLES EN OR**



Depuis janvier 2004, alors que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup m'engageait à titre de technicienne en loisirs, j'ai pu compter sur deux bénévoles hors du commun, deux êtres dévoués et fiers de pouvoir donner de leur temps, et ce, tout simplement.

Chacune des rencontres des différents comités pour lesquels ces volontaires s'impliquaient devenait avec eux, un plaisir renouvelé, un instant agréable et intense. La justesse de leur opinion, leur sens éthique, leur dévouement et leur franchise sont leurs qualités. Ils ont su, par leur présence, marquer l'importance d'un simple geste comme tendre la main pour recevoir un simple merci. Ils ont su par leurs actions démontrer le bienfondé des causes qu'ils soutenaient fièrement. Ils ont su par leur intérêt, être des ambassadeurs pour notre municipalité, être des exemples pour notre jeunesse.

Que ce soit au sein du comité du Service des loisirs, du comité du hockey mineur, dans la planification du tournoi de hockey et dans l'organisation du tournoi de balle familial, que ce soit par leur implication au comité de la Classique Laurier et Tommy Plourde ou dans l'organisation des Fêtes du 125e de Saint-Hubert, ces deux êtres de cœur ont participé grandement au succès des événements pour lesquels ils s'investissaient. Indéniablement, sans leur présence, leur expertise, nous étions souvent amputés, désorientés.

Après plus de dix années de service, de don de soi et de dévouement, ils ont tiré leur révérence en mai dernier, avec un pincement au cœur certes, mais encore avec plus de classe et de dignité que personne ne pourrait l'imaginer. Ainsi, ils nous offrent encore et toujours leur aide, leur appui aux différents comités. Ils resteront des bénévoles à jamais puisqu'ils savent reconnaître toute la valeur de chaque personne sur le terrain lors d'un événement.

Je désire, par cette missive, remercier chaleureusement au nom de la population de Saint-Hubert, pour leur grande et immense implication dans leur communauté, Madame Nathalie Dionne et Monsieur Germain Landry. Des amis, des collègues, des bénévoles certes, mais d'abord et avant tout, des êtres exceptionnels...

Josée Ouellet, TIL

## **CONFÉRENCES SUR LES ALLERGIES ET LES INTOLÉRANCES AU GLUTEN**

Conférencière invitée  
Marie-Pier Chartier, Nutritionniste

***Comment vivre avec une intolérance au gluten à tous les âges***



Cette conférence s'adresse à l'entourage et aux personnes ayant une intolérance au gluten. Des trucs, des conseils et des recettes pour aider à vivre au jour le jour cette contrainte.

***Salle Desjardins  
centre des loisirs Saint-Hubert  
Mardi le 18 octobre 2011  
19h***

Conférencière invitée  
Marie-Pier Chartier, Nutritionniste

***L'introduction des aliments pour déjouer les allergies alimentaires***

Cette conférence s'adresse aux nouveaux parents ainsi qu'aux responsables des services de garde et donnera des trucs et conseils pour l'introduction graduelle des aliments aux nouveaux nés afin de déjouer les allergies alimentaires. Les bébés sont bienvenus, cette conférence s'adapte aux enfants.

***Salle Desjardins  
centre des loisirs Saint-Hubert  
Mardi le 25 octobre 2011  
13h30***



*Ces conférences sont une présentation du Comité saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup en collaboration avec votre service des loisirs*

**2 CONFÉRENCES GRATUITES POUR TOUS!**



**DES CHAMPIONS - NOS 4 À 6 ANS!**

De gauche à droite: Anthony Dumont, Daphnée Leblond, Alexandre Ouellet, Léa-Kim Dubé, Mathis Dumont, Line Soucy, Viky Mailloux, Émeric Plourde et Loïc Malenfant.

Le 14 août dernier, toutes nos équipes de soccer étaient réunies à Saint-Jean-de-Dieu pour le tournoi annuel inter-municipal. Dans la catégorie 4 à 6 ans, c'est l'équipe de Saint-Hubert qui a remporté les honneurs et le trophée des champions de l'année 2011! Bravo à l'équipe!

Notons que ce sport attire de plus en plus d'adepte. À l'été 2011, outre celle des 4 à 6 ans, il y avait une équipe dans la catégorie des 7 à 9 ans, deux équipes dans la catégorie des 10 à 12 ans ainsi qu'une de 13 à 16 ans. Une autre équipe représentait les municipalités de Saint-Hubert, Saint-Cyprien et Saint-Jean-de-Dieu à l'échelle régionale en compétition U14: Les Loups-Basques. Les adultes avaient également accès à ce sport par la ligue senior mixte qui en était à sa première année d'existence. Une belle initiative de la part des grands qui montrent avec ardeur l'exemple aux plus jeunes et servent d'exemple pour un monde plus actif. Pour ceux qui aiment les chiffres, il y avait 99 jeunes de 4 à 17 ans d'inscrits aux activités sportives: baseball et soccer cet été!

**HOCKEY MINEUR BASQUES... EN FUSION!**

Association  
**HOCKEY MINEUR**  
des **BASQUES**

L'association de hockey mineur des 3-Saints portant fièrement les couleurs des Pingouins de Pittsburgh, a fusionné cet été avec l'association de hockey mineur des Basques. Cette réorganisation de secteur est primordiale pour la survie du hockey dans notre région. Une baisse importante du nombre de joueurs depuis 25 ans nous oblige à regarder encore plus loin quand à l'avenir du hockey pour les jeunes. De nouvelles personnes sont maintenant responsables de cet organisme: Micheline Côté présidente, Denis Santerre vice-président, Guy Dubé, trésorier, Nancy Parent secrétaire, Frank Dumas et Steve Sirois, resp. simple lettre, Gaston Rioux et Denis Gosselin resp. double lettre, Rémi Saindon resp. des tournois. Cette nouvelle association devrait présenter des programmes dans toutes les catégories, simple et double lettre ici même à l'aréna de Saint-Hubert.

**MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE**

Bonjour à vous toutes et tous,

L'été est déjà terminé et il me semble que nous sommes toujours en attente de beaux temps. Après cet été pluvieux, nous sommes cependant heureux que le lac soit demeuré en bonne santé bien que le niveau ait été passablement haut. Au cours de l'été, il est arrivé souvent que des riverains communiquent avec le responsable à la municipalité pour se plaindre que le niveau du lac était trop haut (et même certains pour dire qu'il était trop bas). Ce qu'il faut comprendre, c'est que lorsqu'il pleut abondamment pendant quelques jours, le lac monte et on ouvre l'écluse, mais, il faudra quelques jours avant que le lac ne commence à baisser puisque la terre est gorgée d'eau, que les tributaires coulent abondamment et qu'il arrive souvent plus d'eau dans le lac qu'il n'en sort par la rivière (même si la pluie est terminée).

Le 24 juillet, nous avons eu notre assemblée générale à laquelle 77 riverains ont assisté. Merci de vous intéresser aux choses de l'association et à la vie de notre lac. Grâce au travail de nos « coureurs de rues », notre association compte présentement 282 membres ce qui constitue un record et nous en sommes très heureux, merci aux riverains de faire confiance à leur association et **un très grand merci à ces personnes que l'on nomme coureurs de rues et qui se dévouent pour vous rencontrer.**

Je veux remercier deux personnes qui ont terminé leur mandat au conseil d'administration et qui ont choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat; il s'agit de monsieur Yves Richard et particulièrement de monsieur Jacques Bouchard qui travaille activement au niveau de l'association depuis de nombreuses années. Nous avons été heureux d'accueillir deux nouveaux membres soient madame Odile Soucy et monsieur Peter Dumas. Lors d'un prochain article, je vous présenterai le nouveau CA au complet.

C'est maintenant la saison des couleurs qui commence, je vous souhaite un très bel automne.

Gilles Couture, président

**Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

**PROJET DE RÈGLEMENT**

**RELATIF SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP**

*Lors de la réunion du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 3 octobre 2011, au 8, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a été adopté.*

*Ce projet de règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.*

*Les principales valeurs de la municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :*

- 1) l'intégrité des membres de tout conseil municipal de la municipalité;*
- 2) l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;*
- 3) la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;*
- 4) le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;*
- 5) la loyauté envers la municipalité;*
- 6) la recherche de l'équité.*

*Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.*

*Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 et cette séance se tiendra à 20 heures au lieu ordinaire des séances du Conseil, situé au 8, rue du Saint-Rosaire.*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 10, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup aux heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-onze.

Sylvie Samson  
Directrice générale



2011-Numéro 2

## La coopération intermunicipale

L'occupation actuelle du territoire québécois est l'héritage d'une époque où l'économie et les besoins de la société étaient complètement différents de ceux d'aujourd'hui. Il y a 100 ans, une bonne terre agricole, une église au village à portée de carriole, une école dans le rang et quelques bons voisins, voilà à peu près ce qui suffisait à rendre attrayant un milieu de vie pour une famille québécoise rurale typique.

Aujourd'hui, la vie est plus compliquée et les attentes des québécois envers les services offerts dans leur milieu sont plus élevées qu'avant. La qualité d'un milieu de vie repose désormais sur de nombreux facteurs qui touchent notamment :

- la santé (service d'urgence, soins à domicile etc.)
- l'habitat (disponibilité et coûts des logements)
- l'emploi (accès à un bassin d'emplois intéressants et variés)
- la sécurité (police, pompier)
- les services sociaux (garderie etc.)
- l'éducation (école primaire, proximité d'une école secondaire et d'un cégep)
- l'environnement (collecte sélective, qualité de l'eau potable etc.)
- les loisirs (équipements sportifs, camp de jour, activités de plein air etc.)
- la culture (bibliothèque, festivals, cours de musique etc.)
- les services commerciaux (épicerie, pharmacie, station service etc.)
- les communications (câble, internet haute vitesse)
- le cadre de vie (patrimoine, paysage)

Est-il possible, dans le contexte actuel, d'offrir un milieu de vie attrayant et compétitif sur l'ensemble du territoire que nous ont légué les générations précédentes ? Peut-être. Mais à la condition de penser différemment l'organisation de ce territoire.

L'échelle de la paroisse (un village à tous les 10 km), qui constitue encore la trame de base de l'occupation de nos campagnes, permettait de répondre parfaitement aux besoins socio-économiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Est-ce que cette trame est encore nécessairement la mieux adaptée à la réalité de 2011 ?

C'est encore à l'échelle de la paroisse que l'on tente d'offrir la plupart des services à la population. Cette structure territoriale dont on a hérité nous incite à penser qu'il faille encore aujourd'hui avoir une école primaire à tous les 10 km, une bibliothèque à tous les 10 km, une caserne de pompier à tous les 10 km, une zone industrielle à tous les 10 km, et ainsi de suite. Si la croissance économique et démographique avait accompagné la croissance des besoins en services, rien ne nous obligerait à remettre en question cette trame paroissiale. Or, il n'en est rien : les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont perdu 34 % de leur population depuis 50 ans.

Ces dernières années, plusieurs exercices de planification ont mis en lumière la nécessité d'offrir et de gérer les services à une autre échelle. Le plan de gestion des matières résiduelles et le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, réalisés à l'échelle du territoire de la MRC, ont démontré que l'ensemble des citoyens de la MRC pouvaient tirer avantage d'une plus grande coopération intermunicipale. Suite à l'adoption du schéma de couverture de risque, les municipalités ont convenu de mettre en commun les services de prévention. Le plan de gestion des matières résiduelles aboutira, lui, à la mise en place d'une usine de biométhanisation alimentée entre autres par la collecte regroupée des matières organiques.

Or, bien souvent, ces planifications régionales et leur mise en œuvre ne sont possibles que grâce à l'appui du gouvernement du Québec, voire même parce qu'elles nous sont imposées. Le projet de régionalisation des offices de logements sociaux, sans échancier imposé par le gouvernement, avance quant à lui plus laborieusement. On constate donc que le partage des services, des ressources et des revenus entre municipalités voisines est encore loin d'être un réflexe naturel et automatique.

Bien que les mentalités évoluent, la compétition entre municipalités locales demeure présente et souvent stérile. Par exemple, sur le plan démographique, pratiquement chaque municipalité met en place des mesures (rabais de taxes, financement des infrastructures etc.) pour inciter les familles à s'établir sur leur territoire. On peut légitimement se demander, quand tous les villages offrent à peu près les mêmes incitatifs à l'établissement, si ces mesures peuvent réellement avoir un quelconque effet. Est-ce que les ressources consacrées à ces incitatifs n'auraient-elles pas un plus grand impact sur l'occupation dynamique du territoire de la MRC si elles étaient rendues disponibles à une autre échelle, pour des projets visant par exemple à attirer chez nous des familles et des entreprises de l'extérieur de la MRC ?

Il y a près de 30 ans que les MRC ont été créées afin qu'une nouvelle manière de voir et de planifier le territoire puisse voir le jour. On constate cependant que les vieux réflexes demeurent : il reste difficile pour la majorité de voir le territoire autrement qu'à travers le prisme paroissial. Pourtant ces trois décennies ont tout de même vu de belles réalisations qui démontrent hors de tout doute que la coopération intermunicipale est possible et souhaitable.

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

**AVIS PUBLIC**

**RÔLE TRIENNAL, 3<sup>e</sup> ANNÉE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par la directrice générale de la municipalité :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de St-Hubert-de-Rivière-du-Loup a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2011;

Que pour l'exercice financier 2012 du rôle d'évaluation foncière 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 107-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 107-97 sont disponibles à la MRC de Rivière-du-Loup situé au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, G5R 3V3, ainsi qu'à l'édifice municipal situé au 10, rue du St-Rosaire à St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, G0L 3L0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ou à la MRC de Rivière-du-Loup, à l'attention de la directrice générale.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Sylvie Samson,  
Directrice générale

**ARTICLE CERCLE DES FERMÈRES**  
**« Femmes travaillantes et généreuses »**

Depuis sa création en 1933, le Cercle des fermières regroupe des femmes de tous âges. Ce regroupement leur permet de se divertir, de s'amuser, mais il leur permet surtout d'apprendre.

Ayant appris de leurs aînées, les membres les plus âgées en ont beaucoup à transmettre aux plus jeunes. Malgré leur connaissance et leur expérience, il y a cependant toujours quelque chose à apprendre puisque des journées d'ateliers et d'informations sont disponibles pour les membres.

Que ce soit en tricotant, en tissant, en faisant de la couture ou en partageant une de leurs nouvelles recettes, les Fermières profitent aussi de ces moments pour faire des nouvelles rencontres et discuter entre femmes.

Il faut savoir que ce qu'elles confectionnent ne restent pas cachés. Chaque année, généralement en mai, elles organisent une exposition ouverte à la population. Celles qui le désirent peuvent exposer leurs morceaux qui, faisant partie du programme de l'année proposé par l'Association des Cercles de Fermières du Québec, seront jugés.

Ces femmes Fermières ne travaillent pas uniquement pour elles. Elles gâtent leurs enfants, petits-enfants et d'autres membres de leur famille en leur offrant des pièces confectionnées avec amour. Bref, s'impliquer dans le Cercle des Fermières est un don de soi.

Pour s'assurer du bon fonctionnement, un conseil est formé et chacune des responsables effectue sa tâche bénévolement. Leurs œuvres s'étendent à l'ensemble de la paroisse et même encore plus loin. Elles ont fabriqué des pantoufles pour la COOP santé de la municipalité et elles confectionnent annuellement des chapeaux qu'elles remettent à l'hôpital de Rivière-du-Loup pour les nouveaux nés, elles participent à la préparation de paniers de Noël pour les familles démunies du village et finalement, elles remettent des dons monétaires à la Fondation OLO\*. Comme quoi leurs gestes vont plus loin que par chez nous!

Aller voir la vidéo sur le site internet de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

\*Cette fondation vient en aide aux femmes enceintes ayant de la difficulté financièrement en leur offrant gratuitement et quotidiennement un œuf, un litre de lait, un verre de jus d'orange et un supplément de vitamines et minéraux afin que le bébé naisse en santé.

# ANNONCES

**Vous êtes à la recherche d'emploi???**

Le Club emploi-carrière offre des services efficaces d'aide à la recherche d'emploi. En 2010-2011, pas moins de 2051 personnes ont bénéficié de l'expertise de notre équipe et 95,5% de nos membres ont trouvé l'emploi désiré à l'intérieur de 3,2 semaines.

Nous pouvons sûrement vous aider, que ce soit pour rédiger un curriculum vitae, consulter nos listes d'employeur, vous outiller dans vos démarches, répondre à vos questions, etc.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup et à nous contacter au 418-867-8685.

Depuis 20 ans, le club est la clé de votre succès!

L'Équipe du Club

A vendre : Recouvrement de vinyle (clapboard) de couleur gris usagé. Quantité suffisante pour construire un garage ou un gros cabanon. J, partence et coin incluse. Prix : 125\$. Pour plus d'information Martin Mailloux au 418 497-2909 ou 418 510-8707



**ESPACE PUBLICITAIRE  
VOEUX À L'OCCASION DES FÊTE**

Comme tous les ans, dans l'édition du Saint-Hubert en bref de décembre prochain, des pages seront prévues pour vous donner l'occasion d'offrir vos vœux des Fêtes. En effet, par le biais de ce journal, vous avez la possibilité de rejoindre environ 1 000 personnes regroupant tous les résidents de la municipalité ainsi que les résidents saisonniers qui se joignent à nous en période estivale.

Si vous êtes intéressé à offrir vos vœux des Fêtes dans le St-Hubert en bref, faites-les parvenir au bureau municipal par la poste, par télécopieur ou par courriel et il nous fera plaisir de les publier. Vos vœux doivent nous parvenir au plus tard le 6 novembre 2011 afin que le journal soit prêt pour le début décembre prochain.

Veuillez prendre note qu'il y a un tarif spécial pour la parution des vœux des Fêtes. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter la municipalité au 418 497-3394.



**ACTIVITÉ GRATUITE  
POUR LES 12 À 18 ANS**

Activités proposées par l'Escadron  
282 Rivière-du-Loup

- Aérospatiale - Art oratoire - Bia-  
thlon - Bourses de pilote - Camps  
d'été - Civisme - Communication de radio -  
Identification d'aéronefs - Leadership - Sports -  
Météorologie - Musique - Navigation - Opération d'un  
aéroport - Orientering - Secourisme - Survie - Service com-  
munautaire - Tir de précision - Voyage

327, boulevard Thériault (manège militaire)  
À partir du 2 septembre 2011 de 18h30 à 21h30  
Site internet : escadron282.com  
Tu peux nous laisser un message pendant la semaine au  
418-894-3779 où à Saint-Hubert au 418-497-9902

**Changement d'heure**  
**le 6 Novembre 2011**

**Carrosserie Mécanique St-Cyprien Inc.**  
146, rue Principale  
Saint-Cyprien  
418-963-2723

**Spécialités :**  
Mécanique générale  
Injection électronique  
Pose de pare-brise  
Antirouille

Venez faire votre antirouille avant l'hiver!

**S.V.P.**  
**Faites parvenir votre  
annonce et votre  
paiement ou passez  
au bureau municipal,  
au 10, rue du  
Saint-Rosaire, avant  
la date de tombée  
des articles (page 3).**

**Besoin de bénévoles à la Maison Desjardins**

La maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB est à la recherche de personnes désireuses de s'impliquer dans la cause des soins palliatifs. Les besoins sont variés et toute disponibilité est appréciée.

Pour offrir quelques heures de votre temps à la Maison et vous joindre à un groupe de bénévoles à l'entretien, à l'accueil, à la préparation des repas ou comme bénévoles aux soins auprès des personnes en fin de vie, contactez-nous au 418-860-0240.

À noter que le bénévolat auprès des personnes malades nécessite une formation et une période de mentorat.

Faire du bénévolat à la Maison Desjardins est une façon de contribuer au confort et à la dignité des gens de notre communauté atteints de maladie incurable. C'est la somme des petits gestes pour l'autre qui fait la différence.

Au plaisir de vous accueillir....

La direction de la Maison Desjardins du KRTB